



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

COMPTES RENDUS DE LA SÉANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

en date du **18 DÉCEMBRE 2007**

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,
L'an deux mil sept, le dix-huit du mois de décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal,
dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la Présidence de Monsieur DELATTRE, Maire – Député Honoraire.

PRESENTS : **M. DELATTRE**, Mme CAVECCHI, M. SOUIED, Mme GIRONA, M. DI PIAZZA, Mme BAIN,
M. SALLOT, Mme DODIN, M. VICOIGNE, Mme BAUGÉ, M. VERBRUGGHE, Mme CATUSSE,
M. FINCK, M. LANDRY, M. FERNANDEZ, Mme MOSER, M. YVARS, Mme ROYE, M. BOURLIER,
Mme DA MAIA, M. PUYRAIMOND, M. DONOT, Mme LEFÈVRE, Mme FERRET, Mme AUBOIN,
M. BEN HABIB, M. BODIOU.

ABSENTS : Mme POIGNEAU (Pouvoir à M. FERNANDEZ)
Mme CHAPPAZ (Pouvoir à Mme BAIN)
M. CHANUDET (Pouvoir à M. SOUIED)
Mme DIDELET (Pouvoir à M. LE MAIRE)
Mme GONZALEZ (Pouvoir à Mme CAVECCHI)
Mme PHILIPPOT (Pouvoir à Mme MOSER)
M. LE CAM Absent
M. SEBAOUN (Pouvoir à M. BODIOU)
Mme ROBERT (Pouvoir à Mme FERRET)
M. SANGUIN (Pouvoir à M. BEN HABIB)
M. LE ROUX Absent
Mme COHEN Absente

SECRETARE : Mme BAUGÉ

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme BAUGÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir
ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 11 décembre 2007 s'est réuni à l'Hôtel de Ville.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

1. COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2007.

(Rapporteur M. DELATTRE)

Le procès verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 2007 fait l'objet d'une demande d'insertion de texte remis par Monsieur BODIOU en ce qui concerne la question n°19. Insertion faite, il est adopté à l'unanimité.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2007 – BUDGET VILLE. (Rapporteur M. SOUIED)

Cette décision modificative prévoit les ajustements de crédits permettant de répondre aux exigences comptables liées à la régularisation des écritures de cessions. Ces écritures d'ordre, sans influence réelle sur l'équilibre du budget, portent sur un montant total de 744 000€, en dépense comme en recette.

Les virements de crédits à l'intérieur de la section d'investissement de 300 000 € concernent le regroupement de divers crédits disponibles sur l'opération de la réhabilitation du quartier de la Fontaine Bertin. Les écritures de régularisation des ICNE nécessitent une ré-imputation comptable des crédits déjà couverts au budget, pour un montant de 24 000 €.

APRES en avoir délibéré, à la majorité, avec l'abstention du Groupe Transparence et Démocratie Locale, le Conseil Municipal, APPROUVE l'état des ajustements de crédits 2007 proposés.

3. AUTORISATION SPECIALE D'OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET VILLE 2008. (Rapporteur M. SOUIED)

Il s'agit d'obtenir une autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2008 afin de respecter les engagements de la Ville dans l'attente du vote du Budget Primitif.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et ordonnancer des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

Chapitre 20	36 000 €
Chapitre 21	915 000 €
Chapitre 23	677 000 €.

Ces crédits concernent les opérations suivantes :

- . Chapitre 20 Achats de logiciels, diagnostic énergétique.
- . Chapitre 21 Travaux de sécurité et de salubrité, mises aux normes des bâtiments.
- . Chapitre 23 Aménagement quartier Fontaine Bertin, entretien du réseau de chauffage.

DECIDE d'intégrer ces crédits au budget primitif 2008.

4. AUTORISATION SPECIALE D'OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2008.

(Rapporteur M. SOUIED)

Il s'agit d'obtenir une autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2008 afin de respecter les engagements de la Ville dans l'attente du vote du Budget Primitif.

APRES en avoir délibéré à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et ordonnancer des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

Chapitre 20	8 750 € – études de voirie,
Chapitre 21	217 000 € – entretien et réparation du réseau d'assainissement,

DECIDE de reprendre ces crédits au budget primitif 2008.

5. ACOMPTE SUR SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2008. (Rapporteur Mme BAIN)

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, il est demandé le versement d'un acompte sur la subvention communale de fonctionnement au titre de l'année 2008.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'attribuer un acompte sur la subvention de fonctionnement d'un montant de 500.000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

6. ACOMPTE SUR SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT - CAISSE DES ECOLES – ANNEE 2008. (Rapporteur Mme CAVECCHI)

Il est proposé au Conseil Municipal de verser un acompte sur la subvention communale de fonctionnement au titre de l'année 2008 à la Caisse des Ecoles.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'attribuer un acompte sur la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2008 d'un montant de 50.000 € à la Caisse des Ecoles.

7. ACOMPTE SUR SUBVENTIONS COMMUNALES DE FONCTIONNEMENT - DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2008. (Rapporteur M. SOUÏED)

Il est proposé au Conseil Municipal de verser un acompte sur les subventions communales au titre de l'année 2008 aux associations sportives suivantes :

Football Club	50.000 €
Gymnastique Albonaise	14.500 €
Socif	25.000 €
Basket	50.000 €
Athlétisme 95 Franconville/Plessis-Bouchard	60.000 €
Handball Club Franconville	10.000 €
Parisis Rugby Club	10.000 €
OMS	5.000 €

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'attribuer un acompte sur la subvention communale de fonctionnement au titre de l'année 2008 aux associations sportives citées ci-dessus.

8. RÈGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

(Rapporteur Mme ROYE)

Cette délibération a pour but d'actualiser le précédent règlement intérieur datant de 2003.

Depuis cette date, certaines évolutions importantes dans le fonctionnement du CMS sont intervenues :

- Modification des horaires dans le cadre de la journée continue,
- Poursuite de l'informatisation du centre,
- Application de la loi anti-tabac.

Par ailleurs, ce nouveau règlement intérieur permet de supprimer certaines données nominatives (personnel encadrant, fournisseurs notamment) et de lui donner ainsi un caractère plus pérenne.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur du Centre Municipal de Santé.

9. PARTICIPATIONS FINANCIERES A DES PROJETS ET DES SEJOURS EDUCATIFS ET CULTURELS – ANNEE 2007/2008. (Rapporteur Mme CAVECCHI)

Il est demandé à l'assemblée de voter une participation communale de :

- **400 €** à l'école maternelle Jules Ferry pour aider à financer le projet intitulé « Raconte-moi une histoire ».
- **800 €** à l'école maternelle Ferdinand Buisson pour aider à financer le projet intitulé « Quand le recyclage devient de l'Art », les quatre classes de l'école sont concernées.
- **800 €** à l'école maternelle Montédour pour le projet de création et interprétation d'un conte chanté. Un artiste breton conteur et chanteur accompagnera ce projet qui s'inscrit sur celui de l'école, les quatre classes sont concernées.
- **326 €** à l'école maternelle Gare-René Watrelot pour aider à financer le projet pédagogique d'une classe équitation. Il se situe dans le cadre d'un projet de classe plus large sur le cirque, 22 élèves de grande section de maternelle sont concernés.
- **150 €** à l'école élémentaire Ferdinand Buisson 1 dans le cadre du projet « Bêtes à lettres » pour permettre de financer les fournitures nécessaires à la création de triptyques, il concerne une classe de CM1.

- **765 €** à l'école élémentaire Quatre Noyers dans le cadre du projet d'équitation pour permettre de financer une séance au Centre Equestre pour les 25 élèves de la classe.
- **4.214 €** au CAPEFEM (Centre d'Animation Pédagogique d'Eaubonne, Ermont, Franconville, Montlignon) dans le cadre du projet « Un auteur dans notre classe », il concerne huit écoles de Franconville : la maternelle Montédour et les élémentaires Ferdinand Buisson 2, Epine Guyon 2, Source, Fontaine Bertin, Quatre Noyers, Bel Air. Cette somme permet d'aider au financement des interventions des auteurs/illustrateurs : Jean-Loup Craipeau, Elsa Devernois, Elisabeth Brami, Olivier Melano, Brigitte Smadja. 37 interventions sont prévues dans les écoles où les auteurs/illustrateurs peuvent ainsi rencontrer les élèves.
- **250 €** au collège Jean-François CLERVOY pour l'acquisition d'ouvrages dans le cadre du projet « le roman historique en 4^{ème} et en 3^{ème} », en partenariat avec la bibliothèque de Franconville, et de la constitution d'un fonds sur la « connaissance du Val d'Oise ».
- **1.090 €** au collège Jean-François CLERVOY dans le cadre de l'organisation d'un stage d'activités physiques de pleine nature, du 23 mars au 29 mars 2008, pour 25 élèves de 6^{ème} à Morillon en Haute-Savoie. L'objectif pédagogique de cette action est d'apprendre à l'élève à se responsabiliser au travers d'une vie en collectivité.
- **1.000 €** au collège du Bel Air pour aider à financer différents projets pédagogiques axés sur le projet d'établissement « maîtrise de la langue française et l'expérimentation scientifiques ». Pour ce, le collège accueillera différentes troupes théâtrales, et tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} bénéficieront d'un spectacle adapté à chaque niveau scolaire.
- **800 €** au collège de l'Épine Guyon pour les aider à financer le projet commun avec le collège Jean-François Clervoy d'organisation d'un stage d'activités physiques de pleine nature, du 23 mars au 29 mars 2008, pour 23 élèves de 6^{ème} à Morillon en Haute-Savoie.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE d'accorder les participations communales aux établissements cités ci-dessus.

10. PARTICIPATIONS FINANCIERES A UNE ACTION SOCIO- EDUCATIVE, SENSIBILISATION A LA PREVENTION ROUTIERE. (Rapporteur M. SALLOT)

L'Association de la prévention routière a demandé une aide financière de la commune afin de poursuivre son action au profit des enfants des Centres de Loisirs de la ville.

En 2007, à la demande de la municipalité, elle a mis en œuvre deux actions au sein des Centres de Loisirs de la Ville, 80 enfants ont été sensibilisés aux dangers de la circulation routière. Cette même opération avait déjà été effectuée en 2006 auprès des centres de loisirs à titre gracieux. Il est proposé de verser une somme de 150 € à cette association pour l'aider au financement de ses actions.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'accorder une participation financière communale exceptionnelle de 150 € (cent cinquante euros) à l'Association de la prévention routière – Comité Départemental du Val d'Oise à Pontoise (95300) – pour aider financièrement son action de sensibilisation aux risques de la circulation routière auprès des enfants des Centres de Loisirs de la ville.

11. AVENANTS AUX MARCHES DE CONSTRUCTION DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE. (Rapporteur M. VICOONE)

Dans le cadre des travaux de construction de la Structure multi-accueil Petite Enfance, des prestations supplémentaires s'avèrent nécessaires pour assurer la pérennité de l'ouvrage et son adaptation aux besoins nouveaux, ainsi que la sécurité des utilisateurs futurs.

Ces prestations concernent :

* Lot n°1 : V.R.D. – Gros Œuvre – Plâtrerie – Faïence / **Entreprise E.C.B.**

* Lot n°8 : Chauffage – Plomberie - Ventilation / **Entreprise PÉCHON**

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux lots n°1 et 8.

12. RÉHABILITATION LOURDE DU COMPLEXE PISCINE – PATINOIRE - CSL - DEMANDE DE SUBVENTIONS. (Rapporteur M. SOUIED)

Des travaux importants ont déjà été réalisés au cours des dernières années. On peut citer, de façon non-exhaustive :

- le renforcement de la charpente de la patinoire,
- le remplacement des menuiseries extérieures de la façade Est de la patinoire,
- la remise en état des chapelles en façade Sud de la piscine,
- la réfection complète de la couverture de la patinoire.
- La restructuration de l'équipement frigorifique de la patinoire qui n'offre plus toutes les garanties de fiabilité, et dont la conception ne correspond plus aux normes environnementales actuellement applicables,
- La réfection du flocage acoustique sous toiture de la patinoire, fortement détérioré,
- Le renforcement de la structure charpente et couverture de la piscine qui présente de graves désordres, apparus récemment et qui ont nécessité la mise en œuvre de mesures conservatoires afin de permettre la poursuite de l'ouverture au public,
- La réfection du pignon de la piscine qui présente des dégradations significatives dont il convient d'enrayer l'évolution.

Afin de permettre d'assurer de bonnes conditions de fonctionnement pour cet équipement majeur de notre Commune, il convient de poursuivre en 2008 les efforts engagés antérieurement.

Les priorités pour cette année devront porter sur les points suivants :

Pour la piscine : réfection des faux plafonds du bassin, relevé de dalle du local « plongée », étanchéité de la toiture terrasse, ravalement des façades, aménagements extérieurs

Pour la patinoire : ravalement des façades, étanchéité de la toiture terrasse, isolation en sous face de la toiture

Pour le CSL : installations électriques, étanchéité des toitures des tennis couverts, remplacement de volets roulants, pose de panneaux muraux dans les salles de squash.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le programme 2008 de réhabilitation lourde de la piscine – patinoire tel que présenté dans le dossier pour le montant prévisionnel d'environ 797 000 € TTC, SOLLICITE du Conseil Général du Val d'Oise, ainsi que de tout autre Collectivité ou organisme susceptible d'apporter son concours financier à ce programme, les subventions au taux le plus élevé possible, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs aux demandes de subventions

13. RÉHABILITATION LOURDE DU CENTRE DE LOISIRS ARC-EN-CIEL – DEMANDE DE SUBVENTIONS. (Rapporteur M. VICOONE)

La vétusté du Centre de Loisirs Municipal Arc-en-Ciel entraîne des désordres de plus en plus nombreux relatifs à l'étanchéité de la toiture terrasse. L'installation électrique nécessite également une refonte complète pour un confort et une sécurité accrus.

Un dossier technique est en cours de mise au point sur la base de ce programme dont le coût total est évalué à environ 220 000 € TTC.

Le Conseil Général du Val d'Oise étant susceptible d'apporter son concours financier à cette opération au titre de la programmation 2008 de « l'aide à la création, à l'extension et à la rénovation des centres de loisirs sans hébergement ».

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le programme 2008 de réhabilitation lourde du Centre de Loisirs Arc-en-Ciel tel que présenté dans le dossier, pour le montant prévisionnel figurant au dossier, SOLLICITE du Conseil Général du Val d'Oise, ainsi que de tout autre Collectivité ou organisme susceptible d'apporter son concours financier à ce programme, les subventions au taux le plus élevé possible, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs aux demandes de subventions.

14. AMENAGEMENTS DE VOIRIE : DALLE MARCHÉ MAIL DU CENTRE – RUE DE LA MARE DES NOUES - ALLEES DE L'ANCIEN CIMETIERE.

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE RETENUE. (Rapporteur Mme CATUSSE)

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07 Décembre 2007 pour procéder à l'ouverture des offres concernant les travaux d'aménagements de voirie dalle du marché du Mail du Centre, Rue de la Mare des Noues et allées de l'ancien cimetière.

Au vu de l'analyse de ces offres, l'**entreprise CERCIS / SOBECA** a été retenue pour son offre la mieux-disante au prix de **684.379,20 € HT**.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement CERCIS/ SOBECA ainsi que tous les documents y afférents.

15. PROGRAMME 2007 D'ASSAINISSEMENT SUR 10 RUES - LOT N°1 ASSAINISSEMENT.

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE RETENUE. (Rapporteur Mme CATUSSE)

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07 Décembre 2007 pour procéder à l'ouverture des offres concernant le programme d'assainissement des Rues Gabriel Bertin, des Peupliers, des Cèdres, de la Pépinière, de la Sablière, des Bois, des Cotillons, Sous les Regards, Soldini, Claude Bonne.

Au vu de l'analyse de ces offres, lot n°1 Assainissement : l'**Entreprise BASSET PUJOL / SOBECA** a été retenue pour son offre la mieux-disante au prix de **998.970,50 € HT**.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement BASSET PUJOL / SOBECA pour un montant de 998.970,50 € HT (lot n°1 Assainissement).

16. ACQUISITION D'UN AUVENT ET DE SON LOT DE VOLUME CORRESPONDANT AU SEIN DU CENTRE COMMERCIAL DE L'EPINE GUYON. (Rapporteur M. FERNANDEZ)

Le centre commercial de l'Epine Guyon fait actuellement l'objet d'une restructuration complète visant à requalifier le site et lui apporter une nouvelle dynamique. Dans ce cadre, il est prévu de couvrir la dalle piétonnière desservant les commerces, ceci afin d'abriter les futurs chalands des intempéries, mais également de sécuriser le centre pendant les périodes de fermeture.

Ce passage piétons, bien que situé sur le terrain appartenant à la copropriété, est grevé d'une servitude publique. La ville souhaite donc se porter acquéreuse du lot de volume, correspondant à ce passage ainsi que du auvent qui viendra le couvrir.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de procéder à l'acquisition, pour un montant de 100 000 € TTC, de l'auvent métallique surplombant la voie piétonne du centre commercial, ainsi que de son lot de volume correspondant (lot n°2) décrit dans le modificatif à l'état descriptif de division en copropriété (dossier 3809) établi par le Cabinet Goettelmann-Lavedan, géomètre expert D.P.L.G., D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout document s'y rapportant.

17. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL & FORET – ACCEPTATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2007. (Rapporteur M. DELATTRE)

L'adhésion à la Communauté d'Agglomération VAL & FORET entraîne le transfert à cet établissement public des recettes de taxe professionnelle qui étaient perçues antérieurement par la Commune. Pour éviter la perte financière que subit la commune, la Communauté d'Agglomération procède au versement d'une attribution de compensation.

L'attribution de compensation correspond au montant de la Taxe Professionnelle anciennement perçue par la Commune, et à diverses recettes annexes, dont sont déduites les charges transférées à la Communauté d'Agglomération.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE le montant de l'attribution compensatrice définitive 2007 évalué à 3 119 599 € pour la Commune de Franconville dont le détail figure au tableau.

18. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL & FORET – ACCEPTATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2008. (Rapporteur M. DELATTRE)

L'adhésion à la Communauté d'Agglomération VAL & FORET entraîne le transfert à cet établissement public de la taxe professionnelle qui était perçue antérieurement par la Commune de Franconville. Elle s'intègre dans le dispositif de la taxe professionnelle unique (TPU) de la Communauté d'Agglomération. La neutralisation de la perte de ressource engendrée par ce transfert est acquise par le versement d'une attribution de compensation à la Commune de Franconville.

Chaque année, une commission composée des représentants de chaque commune évalue le montant provisoire de cette attribution qui tient compte des charges transférées à la Communauté d'Agglomération. Ce montant a été validé par une délibération du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2008. Une régularisation interviendra en fin d'année et fera l'objet d'une délibération.

L'attribution compensatrice 2008 correspond au produit TP et différentes recettes perçus en 2003 déduction faite des transferts de charges.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE le montant du versement de la Dotation de compensation provisoire pour 2008 pour la Commune de Franconville pour un montant de 3 078 547 €.

19. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU 19 OCTOBRE AU 20 NOVEMBRE 2007.

Le Conseil Municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres du Conseil municipal :

- Révision des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2008 pour les concessions de cimetière, les taxes funéraires et taxes d'inhumation.
- Contrat d'engagement avec la Ste J.M. PRESTATIONS pour une animation dans le cadre de la journée « Sécurité routière » du samedi 27 octobre 2007 d'un montant de 1.794 € TTC.
- Virements de crédits n°3 au titre de l'année 207 – Budget ville –
- Contrat avec l'Association POIS DE SENTEUR pour la représentation du spectacle « Le Père Noël en voit de toutes les couleurs » du 28/12/2007 pour un montant de 426 € TTC.
- Contrat de maintenance et d'assistance téléphonique du système de gestion de la carte de vie quotidienne : acceptation du contrat proposé par la Société HORANET à compter du 1^{er} 10/2007 pour un montant total de 2.814,47 € TTC.
- Avenant n°1 au contrat de maintenance du progiciel « AMOFI » réf. 1218/1105/RMH : acceptation du contrat proposé par la Société SAGE LOAN d'un montant de 478,40 € TTC annuel.
- Fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (07ACM001) : signature de marché à procédure adaptée à bons de commande avec un montant minimum et maximum avec diverses sociétés.
- Réalisation d'un emprunt de 1.000.000 € destiné au financement du programme d'investissement 2007 entre la Commune et la Caisse d'Epargne Ile-de-France Nord
- Location Exposition « La marge » avec M. VERLEY Olivier dans le cadre de la journée « sécurité routière » du samedi 27 octobre 2007, montant de la prestation : 1.100 € TTC.
- Fourniture et installation de matériel de restauration dans la biberonnerie et l'office de la crèche rue des Pommiers Saulniers (07BAT020) : signature de marché à procédure adaptée avec la Société AKFN pour un montant de 19.839,25 € TTC.
- Fourniture et installation de mobilier de bureau (07MAG002) : signature de marché à procédure adaptée à bons de commande avec la Société SIMPLON d'un montant minimum et maximum.
- Contrat de maintenance du logiciel « SIECLE » Gestion de l'Etat Civil : acceptation du contrat proposé par la Société LOGITUD d'un montant de 2. 424,87 € TTC.
- Contrat de maintenance du logiciel Gestion des Elections : acceptation du contrat proposé par la Société LOGITUD d'un montant de 2.261,79 € TTC annuel.
- Contrat de maintenance du logiciel Gestion du recensement : acceptation du contrat proposé par la Société LOGITUD d'un montant de 646,04 € TTC annuel.
- Révision du prix de la restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2008.
- Fabrication et pose d'une plate-forme pour accès terrasse – bâtiment administratif : signature de marché à procédure adaptée avec la Société KONE d'un montant de 20.174,61 € TTC.

- Annule et remplace la décision concernant l'Extension et la réhabilitation de l'Ecole maternelle F. BUISSON – Marché de mission d'étude technique tous corps d'Etat : signature de marché avec la Société ATEA pour des montants totaux de 46.644,- € TTC pour la tranche ferme et 47.840,- € TTC pour la tranche conditionnelle.
- Mission géotechnique dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation de l'Ecole maternelle F. BUISSON : marché à procédure adaptée avec la Société BOTTE SONDAGES de 3 jours pour un montant de 7.541,98 € TTC.
- Fourniture et installation de jeux d'extérieures pour la crèche rue des Pommiers Saulniers : signature de marché à procédure adaptée avec la Société PROLUDIC d'un montant de 24.353,27 € TTC, travaux qui devront être terminés au plus tard le 14/12/2007.
- Participations familiales pour les centres de loisirs pour 2008
- Contrat d'entretien de visites techniques de 2 manches d'évacuation de l'hôtel de ville : signature de contrat avec la Société OTIS SECURITE pour un montant de 562,12 € TTC d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.
- Précisions sur l'application des tarifs de l'Ecole de Musique de Franconville : il y a lieu d'étendre le tarif appliqué aux Franconvillois, aux élèves non Franconvillois scolarisés sur la ville et au personnel communal (enfants compris).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

A Franconville, le 19 décembre 2007.

**Le Maire
Député-Honoraire**

Francis DELATTRE